

[Français]

Monsieur le Président, je voudrais dire que le point fondamental pour nous c'est que nous n'acceptons pas cette approche. Nous ne voudrions pas avoir une guerre des tarifs avec les Américains, parce que nous ne pouvons gagner cette guerre. Nous avons un tarif aujourd'hui sur certains produits canadiens, demain peut-être sur d'autres produits, mais après cela, les Américains prendront une décision pour d'autres tarifs sur d'autres produits canadiens. Ce n'est pas une solution d'augmenter les coûts pour les consommateurs canadiens. Il faut avoir une autre approche à ce problème sérieux.

[Traduction]

Je dirai pour terminer que nous voyons cette décision dans le contexte de négociations commerciales. Nous sommes d'accord avec les premiers ministres de l'Ouest. Nous avons de bonnes raisons de dire, avant qu'ils ne le déclarent, que pour les Américains il y a un lien entre cette mesure et les négociations commerciales. Si nous sommes sérieux, nous devons dire aux Américains, en bons voisins mais aussi en bons négociateurs économiques, que nous n'acceptons pas ce genre de mesure unilatérale dans le cadre des négociations. Je vais même plus loin. Tant que ce tarif restera en place, tant qu'il y aura des mesures unilatérales dans le secteur agricole ou de l'acier demain, nous devrions refuser de continuer à participer à ces négociations, Voilà ce que le ministre devrait dire. Je dis au ministre que l'objectif fondamental, ou le premier article des négociations si nous les poursuivons, devrait être d'obtenir un accord visant à mettre un terme aux mesures tarifaires unilatérales de part et d'autre. Si nous ne parvenons pas à un accord interdisant ce processus unilatéral . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Etes-vous sûr que c'est ce que vous voulez, Ed?

M. Broadbent: Je sais ce que je dis et je serais heureux de l'expliquer au ministre plus tard. Si nous ne parvenons pas à un accord, à quoi bon continuer des négociations sur le libre-échange, puisque nous pourrions perdre des milliers d'autres emplois du fait que le Congrès conserverait ses prérogatives d'imposer des droits compensateurs si l'on ne les lui supprime pas immédiatement?

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si nous pourrions avoir le consentement unanime de la Chambre pour que les députés puissent poser des questions au ministre des Finances (M. Wilson) qui vient de faire cette importante déclaration.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non

M. le Président: Le député a entendu la réponse de la Chambre à sa suggestion.

Droits à l'égalité

Comme il est 17 h 05, la Chambre va maintenant passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton*.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Traduction]

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN OEUVRE LES
RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre en oeuvre les recommandations du sous-comité sur les droits à l'égalité du comité permanent de la justice et des questions juridiques:

(1) que toutes les professions des Forces armées canadiennes deviennent accessibles aux femmes;

(2) que la Commission canadienne des droits de la personne surveille les pratiques des Forces armées canadiennes relatives à l'embauche et à l'avancement des femmes et qu'elle évalue à intervalles réguliers les progrès accomplis dans la révision des politiques actuelles.

—Monsieur le Président, je suis très fier aujourd'hui de prendre part au débat sur une importante motion concernant les droits des Canadiennes. Le 17 avril de l'an dernier, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés est entré en vigueur. Cet article assure l'égalité à tous les Canadiens et met fin à la discrimination fondée sur le sexe. Cependant, il reste un secteur de la Fonction publique fédérale qui continue ouvertement d'exercer une discrimination contre les femmes; ce sont les Forces armées canadiennes.

La motion présentée à la Chambre aujourd'hui reprend en fait les recommandations unanimes du sous-comité sur les droits à l'égalité dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Ce comité a entendu des femmes tant des Forces armées que de l'extérieur des Forces armées de tout le Canada exprimer leur point de vue sur le rôle des femmes et sur les portes qui leur restent fermées dans les Forces armées. De ces témoignages, nous avons isolé un désir commun d'adopter en tant que Canadien un objectif primordial qui doit être la recherche de la paix et l'élimination de la folie qu'est la guerre. Je crois aussi qu'il est extrêmement important de reconnaître le droit fondamental à l'objection de conscience. Les personnes qui, de par leurs convictions profondes, sont incapables ou refusent de servir en temps de guerre ou en période de combat devraient avoir le droit de se soustraire au service par l'objection de conscience. Pendant ses travaux, le sous-comité sur les droits à l'égalité a entendu de nombreuses femmes réclamer la possibilité de servir à tous les grades dans les Forces armées canadiennes, des femmes à qui l'on refuse actuellement ce droit. J'aimerais donner un ou deux exemples des conséquences de ce type de discrimination.